



Libre Association Informatique Solidaire

Communiqué de presse

24 avril 2020

La crise sanitaire actuelle ayant révélé un besoin d'équipement informatique, notamment pour la continuité pédagogique, LIBRaiSOL (Libre Association Informatique Solidaire Linux) a décidé d'agir malgré ses réticences à pallier aux manques constatés.

De nombreuses familles se sont en effet retrouvées dans l'incapacité d'effectuer les travaux demandés par les équipes pédagogiques qui, dans l'euphorie des discours du ministre de l'Éducation, ont beaucoup misé sur l'équipement informatique des familles.

L'association LIBRaiSOL s'est donc lancée dans la distribution d'ordinateurs reconditionnés. L'offre logicielle que nous proposons repose sur le logiciel libre. Les ordinateurs sont équipés du système d'exploitation GNU/Linux et de différentes applications libres, qui permettent de naviguer sur Internet, lire et écrire des courriels, créer des documents, des présentations et des feuilles de calculs, gérer une bibliothèque multimédia et bien plus encore. Le logiciel libre permet de concevoir l'informatique comme un bien commun respectueux de la vie privée et des libertés. Notre action ne serait pas possible sans le travail en amont de nombreux informaticiens qui ont développé, préparé ces logiciels et qui nous permettent de les utiliser sans avoir à payer de redevances à un quelconque éditeur. Ainsi, nous pouvons mettre à disposition, en toute légalité, des ordinateurs à moindre coût puisque ces coûts, de fait, ont été intégrés dans d'autres projets qui participent à ce bien commun.

Pour bénéficier d'un service de l'association, il est nécessaire d'en être membre. Notre règlement intérieur prévoit que seules les personnes envoyées par les associations caritatives ou organismes sociaux et en possession d'un justificatif peuvent bénéficier d'un bien. Cependant, le collège des administrateurs de notre association a décidé que durant cette période extraordinaire, nous traiterions les demandes coordonnées par Vichy Communauté.

Notre règlement intérieur prévoit également un montant d'adhésion individuelle annuelle fixée à 1 €. Les membres sont invités à compléter cette cotisation par un don à prix libre. Ainsi, notre association LIBRaiSOL ne cède pas un ordinateur pour 1 euro mais elle permet à ses adhérent(e)s les moins fortuné(e)s d'emprunter un équipement informatique le temps de leur adhésion à l'association, qui est d'au moins 1 euro/an. Cela permet à toutes et tous d'utiliser l'informatique indépendamment de son niveau de ressources et de bénéficier d'un conseil technique par les plus «expert(e)s» de LIBRaiSOL (mise en place d'une hotline).

Pour en savoir plus sur LIBRaiSOL, rendez-vous sur notre site internet : <https://libraisol.fr>

